**Zeitschrift:** Vox Romanica

Herausgeber: Collegium Romanicum Helvetiorum

**Band:** 26 (1967)

Artikel: Encore quelques remarques à propos de "teutes" v. 170 du "Jeu de

Saint Nicolas" de Jehan Bodel

Autor: Dembowski, Peter F.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-21856

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Encore quelques remarques à propos de «teutes» v. 170 du «Jeu de Saint Nicolas» de Jehan Bodel

L'article fort intéressant de M. Theodor Berchem sur les vers 165–170 du Jeu de Saint Nicolas (VRom. 24 [1965], 76–81) offre une solution tout à fait satisfaisante du point de vue sémantique au problème du mot teutes (v. 170). Néanmoins M. Berchem laisse de côté l'aspect morphologique et phonétique de la question. Puisque M. Albert Henry nous a donné la seconde édition du Jeu (Bruxelles 1965) après la publication de l'article de M. Berchem sans pourtant avoir modifié son opinion sur le mot teutes, il serait opportun de revoir le problème. Voici le passage en question:

165 Tervagant, par melancolie
Vous ai hui dit mainte folie;
Mais g'iere plus ivres que soupe.
Merchi vous proi, s'en renç me coupe,
A nus genous et a nus keutes
170 Que mieus me venist avoir teutes.

Contrairement à M. Henry qui, comme ses prédécesseurs, A. Jeanroy (CFMA 48 [1925]) et F.J. Warne (Oxford 1951), voit dans teutes le participe passé du verbe toldre, tolir 'enlever', 'couper', M. Berchem se range de l'avis de M. T.B.W. Reid (Studies ... Presented to A. Ewert ..., Oxford 1961, p. 103-106) qui accepte teutes comme le participe passé féminin pluriel (accord ad sensum avec mainte folie du v. 166) du verbe taisir. (Pour la terminaison -tes, trait typiquement picard, cf. Ch. Th. Gossen, Petite grammaire de l'ancien picard, Paris 1951, p. 83-84). M. Berchem ne partage pas l'opinion de M. Reid selon laquelle il serait préférable de placer le v. 170 après le v. 166. Il laisserait aux vers 165-170 l'ordre qu'ils ont dans le ms., mais il corrigerait (comme avant lui M. M. Dubois, RomPhil. 17 [1964], 702) le me du v. 170 en mes = me + les (cf. mes au v. 843 du Jeu). M. Henry croit (cf. N au v. 170) que, si l'on considère le v. 170 comme corrompu, des corrections plus radicales que celles proposées par MM. Reid et Dubois s'imposent. L'omission d'un s final par le scribe ne me semble pas extraordinaire et je suis d'accord avec M. Berchem que la correction de me en mes rendrait la constructio ad sensum plus probable (le que du v. 170 serait non le pronom relatif, comme le veut M. Reid, mais la conjonction 'car') et le placement du v. 170 après le v. 166, inutile. Plus important est le désaccord entre MM. Reid et Berchem sur la façon d'expliquer la forme teutes. Pour M. Reid, elle représente «a well known morphological feature of the Picard dialect, the formation of the purely analogical past participle on the basis of the third person singular form of u-preterites» (p. 103), tandis que M. Berchem soutient

qu'à «la base du v.fr. teu(t) et du moderne tu, nous avons \*TACUTUM qui donne le plus normalement possible teut, teu - après la chute de c intervocalique devant la voyelle vélaire tonique et après le changement de a en hiatus devant u en e» (p. 78-79). On ne peut accepter l'explication de M. Berchem. Les participes passés faibles en u des verbes à radical en a donnent -e $\ddot{u}$ - dans le texte du Jeu. Voir p. ex. ей < \*навūти v. 470, 1022; keй < \*садūти v. 575, 795, 1097; seй < \*sарūти v. 572, etc. Le texte préserve souvent un tel hiatus même si la voyelle du radical latin est autre que a: p. ex. veü < \*VIDŪTU V. 409, 1190; seür < SECŪRU V. 239, 245, 412, 419, 427, 430, 495, 566, 975. Dans ce dernier groupe, on voit parfois une simplification du hiatus eü en u: beüe v. 758, mais bus, but v. 664, 749, 823; decheü v. 15, mais dechut v. 67. Le développement normal de \*TACŪTAS serait donc dans notre texte teütes ce qui donnerait une syllabe de trop au v. 170, fait très peu probable chez un versificateur aussi habile que l'était Jehan Bodel (voir p. 38-40 de l'Introduction de M. Henry)1. Pour pouvoir accepter teutes comme le p. p. du verbe taisir, il est indispensable d'expliquer la transformation de -eü- en -eu- dans ce mot. M. Berchem n'a pas essayé de le faire (ses renvois à Schwan-Behrens à ce propos [§ 346; 349, 3a; 350] ne jettent aucune lumière sur le problème). C'est sans doute non seulement pour justifier la terminaison -tes, mais surtout pour expliquer la valeur monosyllabique de eu dans teutes que M. Reid a postulé qu'il s'agit d'un p. p. formé par analogie avec le parfait picard fort teut < TACUIT<sup>2</sup>. Notre texte possède en effet un p. p. fort, celui du verbe eslire, eslieu v. 431, qui semble représenter un «picardisme» manifeste. M.K. Pope, From Latin to Modern French, Manchester 1934, p. 387, et P. Fouché, Le verbe français, Paris 1931, p. 312, 351-352, considèrent les formes du type esli(e)ut comme des participes passés dialectaux formés par analogie au parfait fort, mais ils n'en citent aucun cas parmi les verbes à radical latin en a (Fouché mentionne le p. p. analogique de paistre, pieu, mais non peu, et ce p. p. tiré d'un texte anglo-normand en prose est imprimé pieü par L. Tulmin Smith et P. Meyer, Les contes moralisés de Nicole Bozon, SATF 1889, p. 38 et 143). Pour voir dans teutes le p. p. de taisir, il faut ou bien accepter l'explication de M. Reid ou bien tâcher d'expliquer le passage de teütes en teutes par des raisons phonétiques indépendantes des tendances morphologiques manifestes dans le texte. M. Reid se rend bien compte des difficultés: « It is true that such participles are less commonly formed

¹ La question de la métrique est, à mon avis, primordiale. C'est à cause d'elle que les trois éditeurs éminents de notre texte tiennent à expliquer teutes comme le participe passé fort du verbe toldre, tolir, car dans ce verbe la valeur monosyllabique de eu ne peut être mise en doute (quoique en picard on s'attende plutôt à tautes qu'à teutes). Après tout, la conjecture selon laquelle teutes serait le p. p. de taisir n'est pas nouvelle: Francisque Michel et L. J. N. Monmerqué, Théâtre français au moyen âge (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles), Paris 1839, p. 166, traduisent le v. 170: «Mieux vaudrait que je me fusse tu.»

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Teut picard qui correspond au parfait francien to(u)t se trouve p. ex. dans Huon de Bordeaux, éd. P. Ruelle, Bruxelles 1960, v. 5563 et 5671.

from strong u-preterites with a stem vowel a or open o than from the other two types» (p. 105). A l'appui de sa thèse, il cite seus, repeus, teus et teutes. La dernière forme doit être écartée: elle est tirée de la Chronique de Robert de Clari écrite en prose (éd. Ph. Lauer, CFMA 40 [1924], CXX, 11). Rien n'empêche de la lire teütes (cf. dans le même texte le p. p. faible de eslire, eslut, XCV, 20). Seus est en effet mentionné par H. Suchier, ZRPh. 2 (1876), 284, en tant qu'exemple d'un participe passé formé par analogie au parfait seut. Cette forme seus est tirée du couplet XXIII de l'Evangile aux femmes, éd. M. Constans, Paris 1876, où il rime avec consaus, teus (< TALIS) et lex (< LUPUS). Mais l'édition de G.C. Keidel, Baltimore 1895, donne feus (< FIDELES?) à la place de seus. Repeus, non attesté par la rime, Chanson de Jerusalem, éd. C. Hippeau, Paris 1868, v. 2634, que mentionne A. Tobler dans Li dis dou vrai aniel, Leipzig 31912, p. xxxi, à propos de la discussion de la forme eslieus: lieus (v. 353-354) résulterait selon lui de la perte de la valeur syllabique de la voyelle prétonique, c'est-à-dire, repeus serait une simplification de repeüs fort. Teus est expliqué de la même façon par C. H. Livingston, Le Jongleur Gautier le Leu, Cambridge Mass. 1951, p. 59, qui cite les rimes teus: honteus (Les trois aveugles de Compiegne, éd. G. Gougenheim, CFMA 72 [1932], v. 327-328); teus: covoiteus (Les mervelles de Rigomer, éd. W. Foerster, Dresde 1908, v. 3291-3292°); teus: deliteus (op. cit., v. 4993-4994 et 14353-14354); teus: preus (op. cit., v. 5915-5916) pour expliquer la rime de Gautier le Leu (op. cit., p. 187, v. 15-16) eslius : lius (var. esleüs : lieus). Livingston dérive ce teus de \*TACŪTUS et compare la rime teus : honteus aux rimes féminines qu'on retrouve dans les textes picards, telles que eures (< HORAS): meures (< MATŪRAS) (Gautier le Leu, op. cit., p. 180, v. 469-470); heure: meure (Gille le Muisit, Poésies I, éd. Kervyn de Lottenhove, Louvain 1882, p. 90, v. 12-13, etc.); nature: meure (< MATÜRAT); honeure (< HONORAT): asseure (De Venus la deesse d'amor, éd. W. Foerster, Bonn 1880, couplet 10); armeüres : demeures (Rigomer, op. cit., v. 3661-3662). On peut voir que dans ces rimes il importe peu que eu forme une ou bien deux syllabes. Ces rimes ont été étudiées par M. G. Tilander (Lexique du Roman de Renart, Göteborg 1924, p. 81-82) à propos du substantif feue (< \*FATŪTA): aiue (Renart II, éd. E. Martin, Paris 1885, v. 1925–1926). L'exemple de feue est important parce qu'il est impossible de justifier la simplification de eü en eu par analogie au parfait fort, puisque celui-ci n'a jamais existé. M. Tilander voit dans feue (de même que dans le verbe feuer) des «formes contractées de feüe, feüer, qu'elles soient à prononcer eu ou u4, ce qui ne ressort pas de la rime» (p. 81). Il

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> W. Foerster, op. cit., p. 51, considère à tort teus dans Rigomer, v. 3292 comme teüs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> W. Foerster suggère une explication phonétique de ces rimes: «Ich möchte jetzt auf die Erscheinung hinweisen, daß in einem Theil der heutigen Pikardie lat.  $\bar{u}=\text{frz}$ .  $\ddot{u}$  wie  $\ddot{o}$  gesprochen wird, und daß vielleicht die aus dem 13. Jahrhundert herangezogenen ähnlichen Reime die ersten Spuren der beginnenden Lautwandlung zeigen» (op. cit., p. 50–51).

donne un certain nombre d'exemples de rimes en eu:u puisées dans d'autres textes picards et observe ensuite que «parfois on change l'orthographe d'un des mots rimants, comme pour rendre la rime plus harmonieuse pour l'œil» (loc. cit.). Des rimes telles que desneue (< Desnūdat): keue (R 39 [1910], 37, v. 1229–1230); neus (< Nūdus): creus (R 41 [1912], 94, v. 55–56); cue (pour queue): rendue (R 46 [1915 à 1917], 546, v. 1511–1512) indiquent certainement que l'opposition phonologique entre le son représenté par eu et celui représenté par u était sinon imperceptible, comme le veut Foerster (cf. N 4), du moins difficilement perceptible par les poètes picards. Les textes picards montrent ainsi deux phénomènes fondamentaux dans l'explication du mot teutes:

- 1. La simplification de eü en eu.
- 2. La rime eu: u.

Cette simplification s'est manifestée non seulement dans les formes verbales qui auraient pu subir une influence analogique quelconque, mais aussi dans des mots où une telle influence était inexistante. Il est donc inutile de postuler que teutes résulte d'une analogie avec le parfait fort en ui, fait insuffisamment attesté pour les verbes à radical en a, si l'on peut expliquer cette forme par la contraction «picarde» de  $e\ddot{u}$  en eu, laquelle se serait produite, du moins partiellement, sous l'impulsion de la rime. Quelle que soit la valeur phonétique de ce eu monosyllabique, teutes (le p. p. fém. pl. du verbe taisir) formait une bonne rime avec keutes dans ce texte picard.

## The University of Chicago

Peter F. Dembowski

- <sup>5</sup> Venu: ju (var. ieu, gieu), Robin et Marion, éd. E. Langlois, CFMA 36 (1924), v. 440-441; jus (ms. ieus): jus (< \*Jūsum), Le Jeu de la feuillée, éd. E. Langlois, CFMA 6 (21923), v. 938-939; chieus: dechieus, Renart le Nouvel, éd. H. Roussel, SATF 1961, v. 4823-4824 (imprimé teus: deceus par Méon, vol. IV, p. 330, v. 4877 à 4888); fu (< fult): fu (< focum), Les Miracles de Nostre Dame II, éd. V. F. Koenig, Genève-Paris 1955, p. 98, v. 91-92.</p>
- <sup>6</sup> M. Tilander place dans la catégorie des rimes «pour l'œil» les formes suivantes: preu: peu (< ротиі), Renart II, éd. E. Martin, p. 306, v. 965-966; seut: eut, op. cit., p. 301, v. 811-812; demeurent: seurent, Couronement de Renart, éd. A. Foulet, Princeton 1929, v. 2842-2843. Seut, seurent et probablement aussi peu sont de véritables parfaits picards, cf. P. Fouché, op. cit., p. 311-312.
- <sup>7</sup> [Certaines formes modernes confirment pleinement le point de vue de M. Dembowski. Dans A. Ledieu, Petite Grammaire du patois picard, Paris 1909, p. 94, nous trouvons comme résultat de \*cadūta: «Ch'est le fame qu'al est queute du heut en bos d'éche rillon.» Selon le même auteur, la réduction de  $e\ddot{u}$  en eu ( $=\ddot{o}$ ) se trouve également dans les participes passés ieu (avoir), seu (savoir), peu (pouvoir). E. Edmont, Lexique Saint-Polois, Notes grammaticales, donne  $\ddot{o}$  (avoir),  $s\ddot{o}$  (savoir); s.  $k\bar{e}r < caddel{eq}$  Caduta) cf. ALF 1312 (une branche pourrie m'est tombée sur la figure): Somme P. 265, 266, 267, 277, Aisne P. 262, Pas-de-Calais P. 273, Belgique P. 199 (Wavre, prov. de Brabant). C. Th. G.]